



Parc
interrégional
du Marais
poitevin

Ensemble, développons un territoire exceptionnel

**SUIVI DE LA REPARTITION ET GESTION
CONSERVATOIRE DE LA LOUTRE D'EUROPE
(*Lutra lutra*)
DANS LE MARAIS POITEVIN**

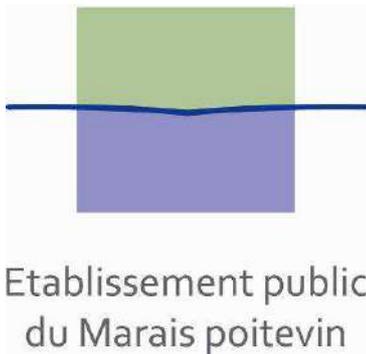


Réalisé par : Marion DUBOIS
Sous la direction de : Xavier BARON

Avril - Juillet 2012

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin

Pôle Mammifères - Loutre d'Europe



Introduction

Des décennies de chasse intensive, la dégradation des habitats naturels associées à la raréfaction du réseau hydraulique, et le phénomène croissant de collisions routières sont aujourd'hui les principaux facteurs responsables du déclin de la Loutre d'Europe *Lutra lutra*, à l'échelle Européenne et nationale observé depuis les années 1970.

Aujourd'hui protégée, la Loutre d'Europe fait l'objet d'une attention particulière, et est de ce fait, de plus en plus prise en compte dans les programmes d'actions à vocation environnementale, tels que le Plan Loire Grandeur Nature, les Programmes LIFE, ou les projets d'aménagement du territoire.

Le meilleur témoin de cette prise de conscience et de position est très certainement l'établissement du Plan National d'Actions 2010-2015 en faveur de la Loutre d'Europe.

Le Marais poitevin, 2^{ème} zone humide française après la Camargue, situé sur la façade Atlantique, constitue un territoire privilégié pour l'étude de cet animal semi-aquatique.

Historiquement, le Parc interrégional du Marais poitevin a joué un rôle prépondérant dans l'étude de cette espèce et la mise en place d'actions de conservation dès les années 1980.

Au sein de cette structure, les missions qui m'ont été confiées consistent, d'une part, à assurer l'actualisation des données sur la répartition de la Loutre d'Europe sur l'ensemble du Marais poitevin et d'autre part, de proposer des mesures de gestion adaptées à la situation sur le territoire.

Ces mesures insistent notamment sur la problématique des collisions routières, en s'intéressant particulièrement à l'évaluation de la fonctionnalité écologique des aménagements hydrauliques spécifiques, qui s'inscrivent dans une problématique de corridors bioécologiques.

Ce stage a également pour objectif d'instaurer plus globalement une collaboration cohérente avec l'équipe du Plan National d'Actions Loutre.

Sommaire

Suivi de la répartition de la Loutre d'Europe en Marais poitevin

1. Principe	p.4
2. Matériel et méthodes	p.4
3. Résultats et analyses	p.9
3. a. Synthèse des données de 2000 à 2009	p.9
3. b. Les nouveaux points complémentaires en 2012	p.11
3. c. Résultats du suivi 2012	p.12
4. Critique et pistes d'amélioration de l'étude	p.15

Proposition de mesures de gestion en accord avec le Plan National d'Actions 201-2015 en faveur de la Loutre d'Europe

1. Volet « Etude »	p.18
2. Volet « Protection »	p.19
3. Volet « Communication »	p.23
Conclusion	p.26

Suivi de la répartition de la Loutre d'Europe en Marais poitevin

1. Principe

Le Marais poitevin ayant toujours été un site d'accueil pour la Loutre d'Europe, le PIMP a entrepris de réaliser un suivi de la répartition de la population de loutre, tous les trois ans, depuis 2000.

Cette année, cette étude aura pour objectif de servir de base de données pour le Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Loutre d'Europe 2010-2015, initié par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, et dont l'élaboration a été confié à la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) sous la responsabilité de Madame Rachel KUHN, qui en est l'animatrice officielle.

Le suivi de la répartition de la Loutre dans le Marais poitevin contribuera à l'actualisation de la carte de répartition de la Loutre d'Europe, énoncée comme Action n° 1 du volet « Etude » et reconnue comme prioritaire (*Voir Annexe 3*).

2. Matériel et méthodes

- *Protocole initial de 1999*

En 1999, le Parc interrégional du Marais poitevin confie au Centre d'Etude et de Recherche Appliquée en Environnement de Chizé, l'étude de l'évolution de la qualité écologique du Marais poitevin à long terme, par l'utilisation de six bioindicateurs : les macrophytes, la végétation prairiale, les odonates, les oiseaux, la loutre et les diatomées.

Deux grandes catégories de milieux ont été identifiés comme prioritaires pour les tests : les milieux aquatiques et les milieux prairiaux.

La Loutre d'Europe a été utilisée comme double indicateur pour 11 points de contrôles en milieux aquatiques, à la fois au niveau du compartiment « bassin versant » et du compartiment « marais ».

Le milieu échantillonné est donc de type cours d'eau sur un secteur de 5 km x 2,5 km pouvant comporter un réseau hydraulique primaire, secondaire et tertiaire.

On mesure la présence/absence de l'espèce par la présence/absence d'épreintes. On notera 3 paramètres : le nombre d'indices, leur état de fraîcheur et la fréquence kilométrique de ces derniers.

- *Protocole de 2000 : le premier « Suivi loutre »*

A la différence de 1999, ce protocole est spécifique à la Loutre d'Europe. Il marque un tournant dans le suivi régulier de la répartition de la Loutre. Pour cela, Monsieur Xavier BARON détermine **douze sites de suivi représentatifs de la diversité paysagère du Marais poitevin**.

Ces sites sont positionnés sur les **grandes voies d'eau principales** et indépendantes qui structurent le Marais poitevin et qui se jettent au niveau de la Baie de l'Aiguillon, à savoir : La Sèvre Niortaise, le Lay et le Curé. Les **affluents majeurs** de la Sèvre Niortaise sont également étudiés : la Vendée, l'Autize, la Courance et le Mignon.

On peut distinguer deux catégories de sites :

- Les sites situés au cœur du Marais poitevin principalement concentrés autour de la Sèvre Niortaise et des zones de confluences avec ses affluents, alternant marais desséché et marais mouillé (ex : Marans, Velluire...). La multitude de canaux et fossés dans un paysage de type marais justifie la subdivision de ces sites en six quadras de taille égale.
- Les sites situés à la périphérie du Marais poitevin dans les grandes vallées fluviales (ex : Mareuil sur Lay, Mauzé sur le Mignon...) seront eux subdivisés en trois quadras du fait de leur position le long d'un linéaire de rivière relativement homogène.

En pratique, ces quadras ont été réalisés sur des fiches terrains d'après des cartes IGN 1/25.000ème.

La méthode se base sur la recherche d'épreintes (tout en relevant tous les autres indices possibles).

Les épreintes présentant un aspect noir luisant et une texture mucilagineuse ou molle seront considérées comme fraîche de un à quelques jours et notées « A » dans le tableau de résultats. Une épreinte noirâtre et dure sera considérée comme récente (environ 1 à 2 semaines) et notée « B ». Enfin, une épreinte grise et desséchée sera notée « C » pour un état ancien (supérieur à 2 semaine).

Dans le cas où le nombre d'épreintes est supérieur à 10 sur un même point de prospection, on arrondira à la dizaine près.

Pour les sites composés de 6 quadras :

- Si 6 quadras sont marqués, alors la présence est « régulière » (vert)
- Si 3 à 5 quadras sont marqués, alors la présence est « irrégulière » (jaune)
- Si 1 à 2 quadras sont marqués, alors la présence est « rare » (orange)

- Si aucun quadra n'est marqué, alors l'espèce est considérée comme « absente » du site (rouge).

Pour les sites composés de 3 quadras :

- Si la totalité des quadras est marquée, alors la présence est « régulière »
- Si 2 quadras sont marqués, alors la présence est « irrégulière »
- Si 1 quadra est marqué, alors la présence est « rare »
- Si aucun quadra n'est marqué, alors l'espèce est considérée comme « absente » du site.

Remarque : Sur la cartographie reflétant les résultats (présentée page 18,19 et 20), la catégorie « régulière mais dispersée » (vert clair) correspond à une partie de la Baie de l'Aiguillon. Il s'agit d'une zone particulière, où le marquage est régulier sur l'ensemble du réseau hydraulique. Mais ce réseau hydraulique est réduit à minima à cause des nombreux aménagements hydroagricoles qui ont modifié le paysage.

La notion de dispersion traduit donc une distance importante entre les marquages, tandis que le caractère régulier (ou irrégulier) se réfère à la fréquence de marquage.

Cette catégorie « régulière mais dispersée » répond à la même exigence que la catégorie « irrégulière » en termes de quadras marqués.

- **Protocole actuel**

En 2012, en suivant le précédent protocole, il a été mis en évidence une difficulté entre la réalité du terrain et l'interprétation cartographique. Pour cela, **le protocole a été révisé**. Les secteurs de marais étant situés principalement sur des marais intermédiaires et desséchés, ils ne disposent finalement pas d'un réseau hydraulique très diversifié. Il a donc été jugé nécessaire de diminuer les exigences sur ces sites dans un souci d'équité avec les autres secteurs.

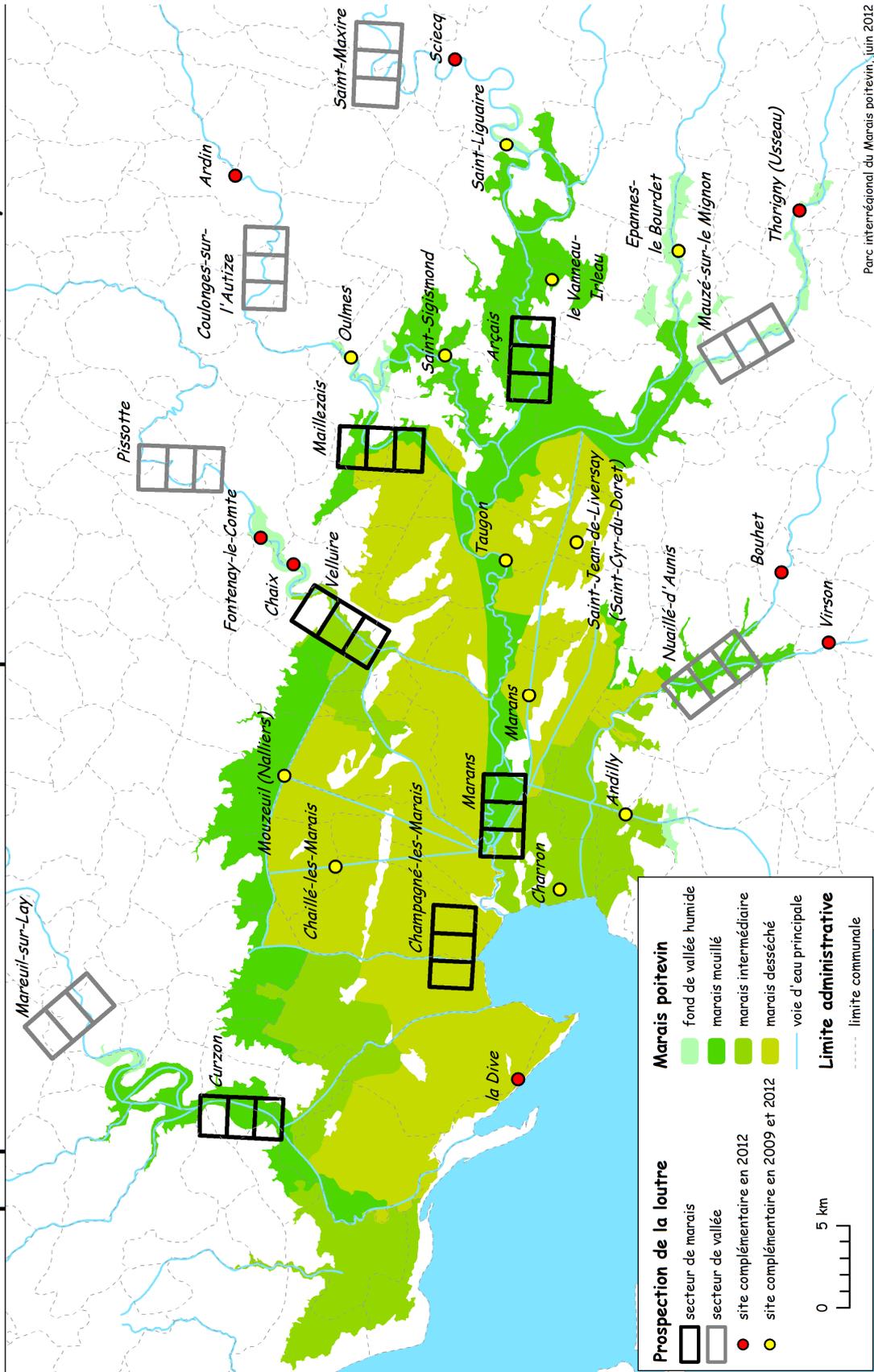
Ce nouveau protocole conserve donc les 12 sites de suivi régulier initiaux mais le nombre de quadras est homogénéisé à 3 quadras/secteur pour l'ensemble des sites de prospection.

A cela s'ajoute 12 points complémentaires (PC), choisis lors de la dernière étude réalisée par la précédente stagiaire en 2009. Ces points complémentaires ont pour rôle de vérifier la présence/absence de la loutre en deux sites de suivis. Dans un souci de chercher plus de précision, j'ai pris l'initiative d'enrichir le protocole de l'année en cours avec 8 nouveaux points complémentaires, soit un total de **20 points complémentaires**. Ces nouveaux points complémentaires sont choisis à

proximité de sites dont on soupçonne une recolonisation (au vu des résultats antérieurs) ou près de sites où la présence paraît nulle voir anormale.

La méthode de prospection reste similaire pour permettre la comparaison des données. Seront pris en compte les épreintes sur le même principe que les années précédentes (nombre et fraîcheur), et tout autre indice de présence, principalement les reliefs de repas et les coulées, facilement identifiables.

Secteur de prospection de la loutre dans le Marais poitevin et ses vallées affluentes, en 2012



Secteurs de prospection de la Loutre d'Europe dans le Marais poitevin et ses vallées affluentes en 2012 [PIMP, 2012]

3. Résultats et analyse

a. Synthèse des données de 2000 à 2009

- *Résultats de 1999*

Les résultats de l'étude CERA-Environnement montre que la Loutre est bien présente dans le marais sur les trois niveaux du réseau hydraulique, avec une préférence pour le réseau secondaire.

A l'échelle du bassin versant, elle s'avère être présente sur la plupart des affluents, mais manque cependant sur deux d'entre-eux, la Sèvre Amont et l'Autize. La Loutre semble plus fréquente sur les cours d'eau proches du littoral (Lay et Curé) et tend à se raréfier vers l'intérieur des terres.

- *Résultats de la période 2000 à 2006*

La synthèse cartographique réalisée par le Parc pour la période 2000 à 2006 confirme la présence de la Loutre sur l'ensemble du Marais poitevin avec une présence régulière en son centre. De la même manière que les années précédentes, la loutre apparaît comme rare, voir absente des affluents les plus en amont de la Sèvre Niortaise.

On peut donc conclure que la population de Loutre présente utilise préférentiellement les zones de marais au centre du territoire, le long de la Sèvre Niortaise, dans sa partie aval.

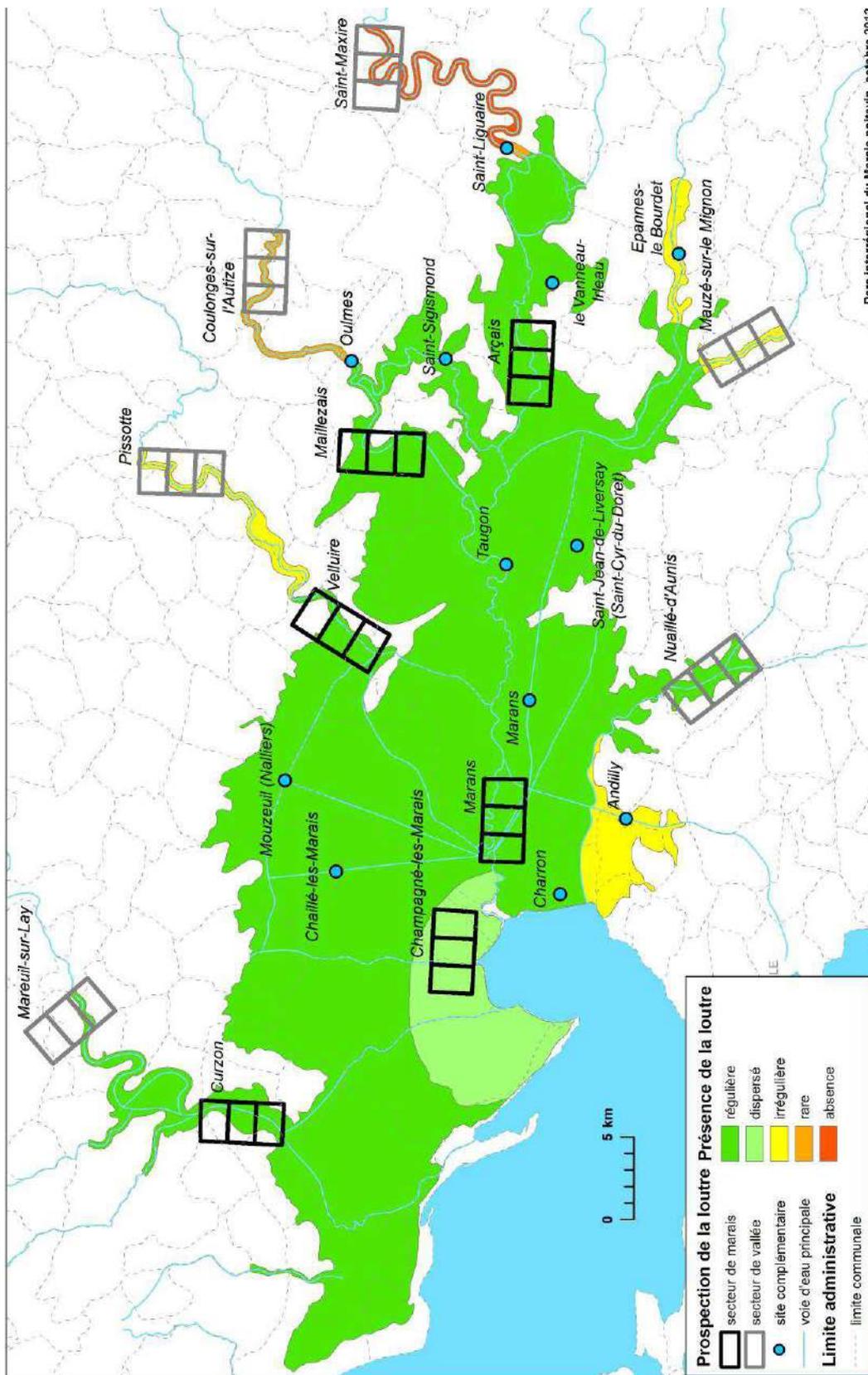
- *Résultats de 2009*

En 2009, on observe une légère évolution sur trois zones.

Le Sud de la Baie de l'Aiguillon passe de « présence régulière mais dispersée » à « présence régulière ». Ce changement est le résultat d'un renforcement de la prospection notamment sur la Commune de Charron (point complémentaire) où il a été trouvé un total de 10 épreintes de type « A » et « B ». Nous ne pouvons donc pas dire avec certitude que la loutre était absente de ce périmètre avant 2009.

On note également une légère avancée de la recolonisation du Mignon et de la Courance, de l'aval vers l'amont (Site de Mauzé sur le Mignon qui englobe ces deux affluents).

Secteurs de prospection et répartition schématique de la Loutre d'Europe, dans le Marais poitevin et ses vallées affluentes, en 2009



Représentation schématique de la répartition de la Loutre d'Europe dans le Marais poitevin et ses vallées affluentes en 2009 [PIMP, 2012]

b. Les nouveaux points complémentaires en 2012

Les résultats ci-dessus m'ont permis d'identifier certains enjeux et de choisir en conséquence les nouveaux points complémentaires.

Toutes les études, depuis une dizaine d'années montrent que la ville de Niort, à l'Est, semble être un obstacle infranchissable pour les Loutres. En effet, depuis 2000, aucun indice n'a été retrouvé entre le secteur de Saint Maxire (situé juste en amont de Niort) et Le Vanneau (PC). En 2009, le point complémentaire correspondant à la Commune de Saint Liguairé, juste en aval de Niort s'est révélé également négatif, malgré huit prospections supplémentaires sur cette même commune. De ce fait, un nouveau point complémentaire basé sur la commune de Siecq est choisi. Il se situe entre le secteur de suivi régulier de Saint Maxire et Saint Liguairé (PC).

Remarque : Un point complémentaire s'étend sur une commune. Ainsi, sur un même point complémentaire, plusieurs zones stratégiques potentielles de marquage, repérées par le prospecteur, peuvent être évaluées.

Le site de Coulonges-sur-l'Autize est passé en neuf ans, de zone « absence totale de loutre » à « présence irrégulière ». Ce résultat paraît cohérent du fait de la présence régulière de la Loutre sur le site de Maillezais situé non loin de Coulonges en aval. Pour savoir si la loutre est en effet présente sur le site et au-delà, on place un nouveau PC à l'entrée du site (en amont) sur la commune d'Ardin.

De plus, le site de Mauzé-sur-le-Mignon est passé en 2006 de « zone d'absence de l'espèce » à « zone de présence irrégulière ». Pour confirmer cette tendance, on renforce la prospection avec un nouveau PC aux alentours de la commune de Thorigny.

Le site de Nuillé d'Aunis, traversé par le Curé, est connu depuis le début des suivis comme site de « présence régulière ». Le curé se séparant en deux plus en aval, nous avons voulu voir si la loutre utilisait ses deux affluents et jusqu'où. Un PC est placé sur chacun de ces deux affluents.

Une autre zone particulière du territoire a également attiré mon attention. Le site de Velluire, classé parmi les secteurs du cœur du marais, semble occupé de manière régulière depuis longtemps. Le site de Pissotte, quant à lui, plus en amont sur La Vendée, et situé à la périphérie du marais dans une vallée fluviale, ne semble pas remplir les conditions nécessaires pour l'établissement durable de la loutre (présence irrégulière voir absence selon les années de suivi). Ces deux sites sont notamment séparés par une des villes les plus importantes, Fontenay-Le-Comte, considérée comme une des portes d'entrée au Marais, avec de nombreux

dérangements anthropiques possible pour la Loutre. Je place donc deux nouveaux PC : un sur Fontenay-Le-Comte, et un sur la commune de Chaix, situé entre Fontenay-Le-Comte et Velluire (donc plus en aval) de manière à identifier si la zone défavorable à l'établissement de la loutre se situe en amont ou en aval de Fontenay-Le-Comte.

Enfin, le dernier point complémentaire est placé au niveau de la Pointe de L'Aiguillon, sur un milieu polderisé et très artificialisé. Ce dernier point a pour but d'évaluer la capacité d'adaptation de la Loutre à la modification du paysage hydraulique d'une part, et à la survie dans une zone d'eau saumâtre et salée.

c. Résultats du suivi 2012

La totalité des sites de présence régulière en 2009 ont conservé leur statut en 2012, à l'exception du site de Champagné-les-Marais. Bien que l'on soupçonne une présence régulière de loutre sur ce secteur, peu d'indices ont été trouvés. Il convient pourtant de préciser que lors de la prospection sur ce site, nous avons pu noter que la majorité des abords des canaux et des parcelles avaient été fauchés très peu de temps avant notre passage, la végétation restée au sol pouvant recouvrir d'éventuels indices.

Ce premier constat témoigne donc de la présence d'une population de loutres installée durablement au cœur du Marais poitevin, notamment le long de la Sèvre Niortaise, à la fois dans sa partie amont (Venise Verte - Arçais), mais aussi dans sa partie aval (Marans).

On observe également une grande adaptabilité de la Loutre vis-à-vis de l'habitat. On la retrouve non seulement dans les marais mouillés, mais aussi les marais plus intermédiaires (Velluire, Charron) et les marais desséchés (Chaillé-les-marais, Taugon).

La loutre est également très bien représentée sur les vallées affluentes majeures du Lay et du Curé (Curzon, Mareuil sur Lay, Nuillé-d'Aunis). Ce résultat est en partie dû à une pression de prospection plus importante réalisée en canoë avec la collaboration de l'ONCFS.

En 2012, les résultats mettent en évidence des mouvements de recolonisation ascendants vers les têtes de bassins versants sur certains affluents de la Sèvre Niortaise : au Nord sur l'Autize (Coulonges, Ardin) et au sud sur le Mignon (Mauzé-sur-le-Mignon, Thorigny, Doeil-sur-le-Mignon). Ces sites sont à ce jour classés en « présence irrégulière », mais présentent un fort potentiel qui devrait être confirmé lors du prochain suivi en 2015.

A l'inverse, depuis 2000, le secteur de Saint Maxire, en amont de Niort, apparaît comme inadapté à l'établissement de la loutre, puisque aucun indice de présence

n'a pu être observé. Les nouveaux points complémentaires 2012 (Saint Liguire, Siecq) ont démontrés que la loutre était bloquée en amont de la Venise Verte, au Sud de l'agglomération de Niort. Cette dernière apparaît alors comme un obstacle infranchissable et très difficilement contournable compte tenu de l'absence de réseau hydraulique sur plusieurs kilomètres dans les plaines alentours.

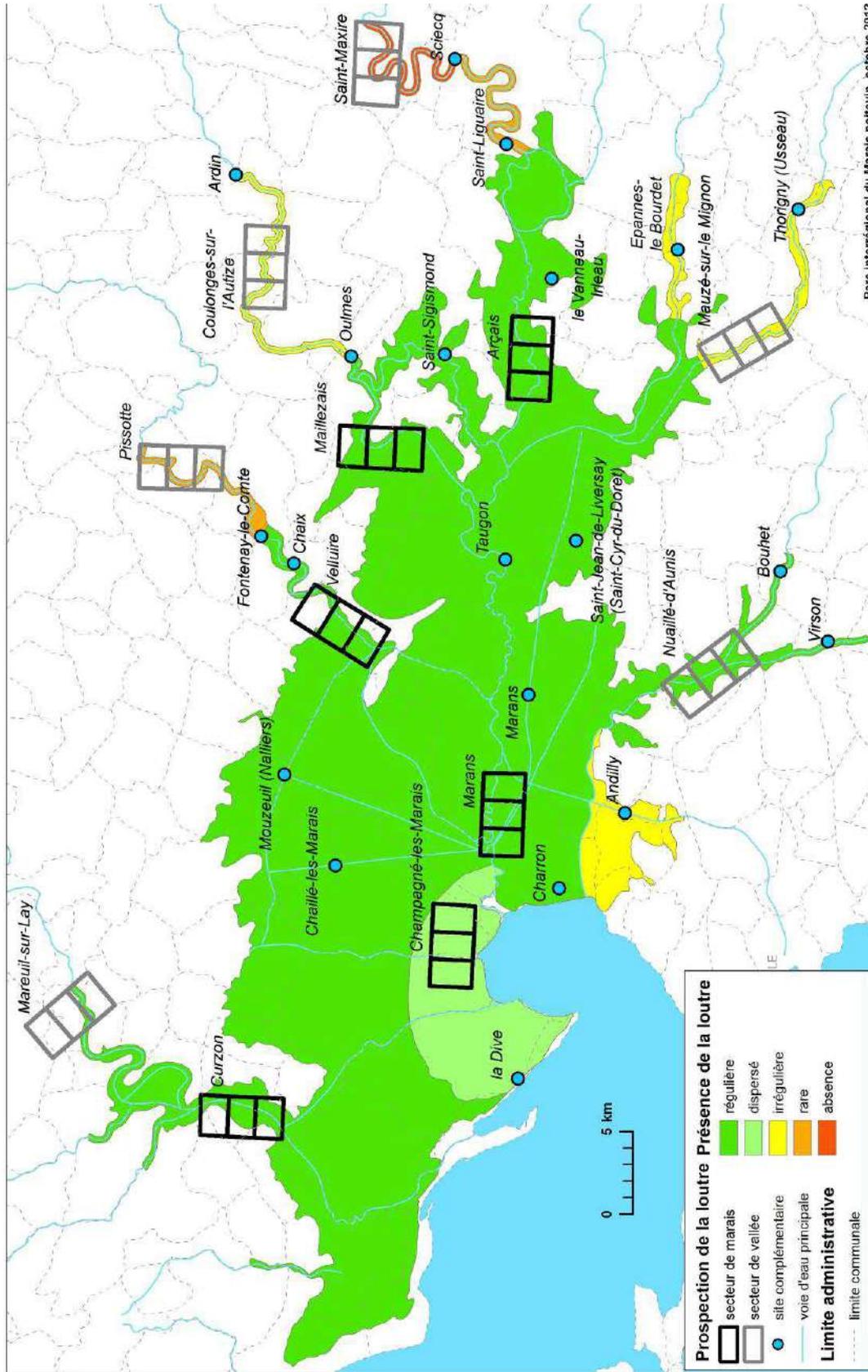
Ainsi, si dans les années à venir le secteur de Saint Maxire venait à être positif pour la présence de la loutre, cela pourrait être le fruit d'un échange de population entre bassins versants (Boutonne/Sèvre), mettant en évidence de nouvelles voies de circulation pour de l'espèce.

On remarque une situation semblable mais dans une moindre mesure aux abords de la ville de Fontenay-le-Comte, qui semble freiner la progression de la loutre le long de la Vendée, conduisant à une présence rare sur le secteur de Pissotte.

En résumé, Les voies hydrauliques principales et indépendantes se jetant dans la Baie de l'Aiguillon, à savoir la Sèvre Niortaise, le Lay et le Curé sont entièrement occupés par la loutre, et l'on observe des mouvements de recolonisation très encourageants vers les têtes de bassins des vallées affluentes.

On observe cependant actuellement une tendance à utiliser des milieux moins favorables tels que les marais remembrés et drainés. Ceci peut être le signe d'une surpopulation ou le signe d'une combinaison entre la diminution des proies habituelles qui pousse les individus à augmenter leur territoire pour subvenir à leur besoin et l'émergence d'espèces invasives comme l'écrevisse de Louisiane et le poisson-chat pouvant représenter une nouvelle ressource alimentaire dans des milieux ordinairement peu accueillants.

Secteurs de prospection et répartition schématique de la Loutre d'Europe, dans le Marais poitevin et ses vallées affluentes, en 2012



Représentation schématique de la répartition de la Loutre d'Europe dans le Marais poitevin et ses vallées affluentes en 2012 [PIMP, 2012]

4. Critique et pistes d'amélioration de l'étude

Rappelons que le suivi de la répartition de la Loutre d'Europe est une étude à objectifs qualitatifs dont les résultats peuvent varier et dépendre de facteurs propres ou extérieurs à l'observateur :

- La qualité de l'observateur et l'accès : la pression d'observation est primordiale dans l'étude. Ainsi certains ouvrages prospectés présentent une accessibilité très réduite voir légèrement périlleuse. L'observateur doit être équipé, curieux des éléments qui l'entourent, et parfois même téméraire ;
- Les conditions météorologiques : les intempéries de la 2^{ème} quinzaine du mois d'Avril ont rendues difficile les prospections sur le terrain, modifiant l'état de fraîcheur des indices et modifiant l'engorgement des sols ;
- La variation du niveau d'eau : les précipitations ont augmentées considérablement le niveau d'eau du réseau hydraulique. Certaines banquettes ou blocs rocheux sous des ouvrages connus pour leur marquage abondant ont été entièrement recouverts ;
- La période de fauche agricole : sur le site de Champagné-les-marais de nombreux abords de parcelles et de canaux ont entièrement fauchés quelques jours avant la prospection, dissimulant ou supprimant ainsi les indices. Seul un indice frais de 1 ou 2 jours a pu être trouvé.

De plus, le protocole actuel ne prévoit pas d'analyses comparatives de données de prospections avec des informations qualitatives et quantitatives du réseau hydraulique. La confrontation de ces différents paramètres pourrait apporter des pistes d'analyse supplémentaires.

A titre d'exemple, les paramètres de la liste (non exhaustive) ci- dessous pourraient être envisagés :

- La qualité de l'eau

Il serait intéressant de réaliser un bilan de la qualité de l'eau sur les trois bassins versants dont dépend le Marais poitevin. Fin 2011, un suivi de la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des nitrates a été mené par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) dans le cadre du réseau patrimonial du SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin. Il révèle que sur les départements de la Vendée et de la Charente Maritime, la qualité globale de l'eau atteint de près ou de loin les objectifs du SAGE, à l'inverse du département des Deux-Sèvres où quatre stations échantillonnées sur cinq n'atteignent pas les objectifs du SAGE.

Outre les Nitrates, les biocides seraient intéressants à étudier. Prenons comme exemple la Bromadiolone, un puissant anticoagulant rodenticide utilisé pour la lutte contre le campagnol, le rat musqué et le ragondin. Ce biocide est responsable d'anomalies dans la reproduction et le développement, pouvant même conduire à la mort des animaux par hémorragie interne. Malgré une réglementation stricte,

puis une interdiction totale d'utilisation de ce produit (Arrêté du 06/04/2007 et du 17/12/2011), de nombreux empoisonnement ont lieu aujourd'hui chez les populations de prédateurs comme le renard, la belette ou la chouette effraie. A cause de sa non sélectivité et de sa diffusion dans le milieu (terrestre et aquatique), la Bromadiolone affecte également d'autres populations d'animaux, qui n'ont pas forcément de lien trophiques avec les espèces visées par le traitement. Ainsi, lors d'autopsies de loutres (tuées par collisions routières) en Bretagne, il a été observé que 7 individus sur 22 analysés présentaient des concentrations en Bromadiolone supérieures au seuil de détection de 0,01 mg/kg. L'indice de corpulence moyen de ces 7 animaux positifs à la Bromadiolone est de 0,96 pour 1,04 pour le reste de l'échantillon [7]. Aujourd'hui aucun lien direct entre ces deux informations n'a encore été établi mais il se pourrait que la bioaccumulation de la Bromadiolone ait des répercussions sur l'état de santé et perturbe le comportement habituel de l'animal, augmentant ainsi le risque de mortalité.

- Le Niveau d'eau

La loutre étant un animal semi-aquatique, sa survie dépend en grande partie de la présence d'eau. Or dans le Marais de nombreuses voies d'eau se retrouvent à sec quelques mois de l'année, contrairement à d'autre où l'eau est présente en permanence. L'étude de la variation des niveaux d'eau permettrait de voir si la loutre utilise préférentiellement certaines zones.

- Le peuplement piscicole

Depuis quelques années, les pêches électriques ont révélées une diminution de la biodiversité du peuplement piscicole et le développement d'espèces invasives. L'observation des résidus de repas dans les épreintes lors des prospections ont relevées que la loutre consommait en quantité important de l'écrevisse de Louisiane, une espèce invasive qui pullule actuellement dans le Marais poitevin. On peut s'interroger quant à la corrélation entre les booms démographiques et les mouvements de recolonisation de l'écrevisse de Louisiane, avec ceux de la loutre.

- Les collisions

Le cas des collisions routières peut apporter un biais à l'étude de la répartition de la loutre. En effet, une loutre morte signifie l'arrêt de marquage sur son domaine vital (pouvant se trouver sur un secteur de prospection de l'étude), au moins jusqu'à la conquête de ce même territoire par un nouvel individu.

De plus, nous pouvons nous interroger quant au rôle des collisions : sont-elles réellement une menace ?

En effet, les résultats ayant montrés que le Marais poitevin est entièrement occupé par la loutre et que les individus ne peuvent coloniser les autres bassins versants voisins à cause d'une contrainte géographique et hydraulique, il est possible que

les collisions routières contribuent au maintien de la dynamique de la population, en supprimant régulièrement des individus, et donc en libérant des espaces.

Enfin concernant les résultats, une critique peut être émise sur la représentation cartographique de ces derniers. La question qui se pose est la suivante : est-il possible de d'expliquer rationnellement ou statistiquement le fait que l'on considère par exemple une présence « régulière » entre 2 sites de « présence régulière » bien qu'il n'y ai pas eu de prospection ?

Une piste de réflexion pourrait reposer sur l'étendue moyenne et le chevauchement des domaines vitaux.

Proposition de mesures de gestion en accord avec le Plan National d'Actions 2010 - 2015 en faveur de la Loutre d'Europe

De par les nombreuses études menées sur ce sujet depuis les années 80, ainsi que les diverses actions de protection de l'espèce (animation, sensibilisation, aménagement), le Parc Interrégional du Marais poitevin apparaît comme un acteur de la protection de l'espèce.

En 2010, le Plan National d'Actions Loutre 2010-2015 en faveur de la Loutre d'Europe est lancé et servira désormais de référence à l'échelle nationale. Il m'a donc semblé nécessaire d'orienter mon travail dans la même logique que ce dernier.

Le but du PIMP est de participer activement à l'élaboration du projet, de partager des données scientifiques, et ainsi proposer aux collectivités des conseils et actions adéquates.

Une de mes missions fut donc de trouver un fil conducteur pour la cohérence des actions menées par le PIMP avec les fiches actions du PNA. Ces dernières sont au nombre de trente et une, classées dans trois grands volets principaux (Etude - Protection - Communication) et selon un degré de priorité allant de 1 à 3.

Je me suis donc intéressée aux actions prioritaires de chacun des volets, pouvant être étudiées voir réalisées par mes soins pendant la durée de mon stage.

La partie qui suit présente donc ces propositions de mesures de gestion appliquées au Marais poitevin.

1. Volet « Etude »

Actualiser la carte de répartition française de la loutre d'Europe - Action n° 1-

Il s'agit de l'action prioritaire du PNA. Le parc prévoit de simplement de transmettre les résultats des prospections réalisées tous les 3 ans. Mon stage s'inscrit principalement dans cette étude décrite antérieurement.

Etudier la présence de la loutre dans les secteurs en phase de recolonisation-Action n° 2-

De manière à homogénéiser les résultats des prospections, le Parc conservera son protocole mais adaptera la présentation des résultats, en changeant notamment la taille du maillage passant ainsi de 2,5 x 5 km à une maille normalisée de 10 x 10 km UTM (Lambert 93), sur la demande de Mme KHUN, animatrice du PNA Loutre.

2. Volet « Protection »

Création de « havre de paix » pour la Loutre d'Europe - Action n° 20 -

Le but de cette mesure est d'une part, d'identifier des habitats ou éléments du paysage favorables à l'établissement ou au maintien de la loutre, et d'autre part de trouver des moyens de protection pour les conserver.

Ces espaces dits « Havre de Paix » sont principalement **des zones de refuge** présentant des habitats rivulaires, dont la superficie est variable, possédant des éléments favorables comme les linéaires d'arbrisseaux ou les ronciers. Ils constituent des sortes de points relais qui assureront à la loutre des zones de repos diurne ou nocturne, de la tranquillité et des ressources alimentaires nécessaires. Même de petite taille, toute zone de refuge est importante, tant qu'elle s'inscrit dans un réseau de sites similaires répartis sur l'ensemble du Marais poitevin.

La démarche de Havre de paix, développée par le Groupe Mammologique Breton (GMB), est une **démarche volontaire** qui s'appuie sur une **convention** pouvant être signée par toute personne (particulier, collectivités, association gestionnaire...) désirant s'engager dans la protection de la loutre et disposant d'un terrain intéressant en bord de cours d'eau ou en zone humide.

L'étude pour la mise en place d'un réseau de sites adaptés à la protection de la Loutre d'Europe dans le Marais poitevin a été confiée à la LPO sous la rédaction de M. Paul TROTIGNON (Août 2012).

A partir de cinquante-sept sites initiaux proposés, trente ont été retenus. Ces derniers ont été jugés favorables, notamment par la **présence de bosquet, leur proximité immédiate à l'eau et le fait qu'ils dépendent de propriété collective (facilité de gestion).** L'ensemble de ces sites étant répartis de manière homogène dans le Marais poitevin.

Les préconisations générales pour ces sites sont les suivantes :

- Le maintien du niveau d'eau
- La non-intervention sur la végétation arbustive en linéaire de cours d'eau ou de
- La validation d'un cahier des charges protégeant les havres de paix (type d'entretien, matériel, époque de travaux...) pour les sites situés en bordure de sentiers pédestres (ex : la digue de St Benoist)

Le but principal est de minimiser l'intervention de l'homme sur ces espaces qui s'ensauvent progressivement, tant que ces derniers sont propices à l'installation de la Loutre.

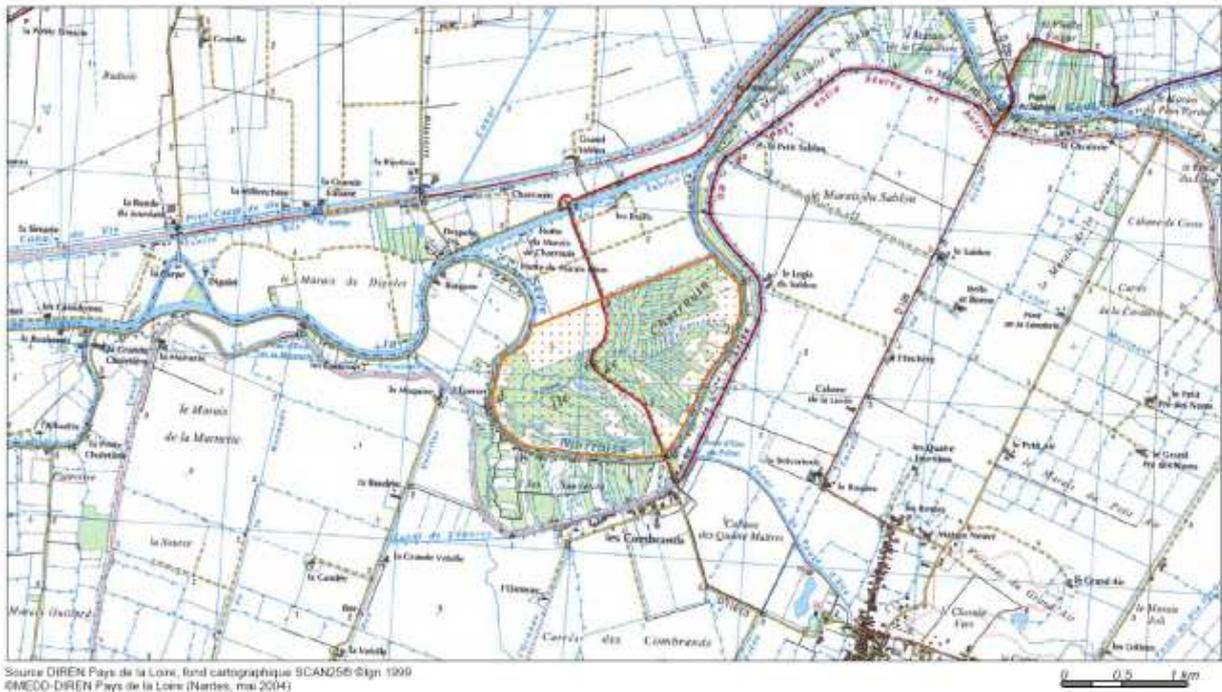
Ile de Charouin

A ces trente sites s'ajoute le cas de l'Ile de Charouin, située sur la commune de Vix, sur laquelle une attention particulière doit être portée. Cette île est classée comme **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de deuxième génération** (ZNIEFF type II). Séparée en deux depuis 1969, avec une partie cultivée au Nord (63ha) et une partie classée comme réserve biologique (100ha) propriété du Conseil Général de la Vendée au Sud, l'île est encadrée par le Canal de Sablon et la Sèvre Niortaise.

Elle jouit d'une zone humide particulièrement intéressante pour la faune ordinaire et remarquable (gibier, héron, milan noir) et les 165 espèces végétales recensées en 2001.

L'article 2 de l'arrêté N°91.AFF-ECO-384 (révisé en 1996) portant sur la réglementation de l'usage de la propriété départementale de Vix au lieu-dit « Ile de Charouin » stipule que ce lieu est déclaré « Havre de Paix » pour la Loutre d'Europe. Une catiche artificielle a même été installée dans les années 90. Le dernier plan de gestion (2004-2009) de l'île confirme la présence de la loutre. Néanmoins, le plan de gestion stipule aucune action particulière et sur le terrain, aucune signalisation n'indique et ne reconnaît le statut de havre de paix à Loutre.

La protection intégrale du paysage à l'Est de l'Ile (fermée au public) apparaît comme idéale pour relancer ce projet. Tandis qu'à l'Ouest, les sentiers piétonniers et le projet de belvédère restent adaptés à la sensibilisation et la communication auprès du grand public, autour de la Loutre d'Europe. Ils pourraient par exemple faire l'objet d'animation nature lors de la période estivale.



ZNIEFF de l' Ile de Charouin

Le dernier mois de mon stage suivant le rendu du présent rapport sera notamment consacré à l'élaboration d'un document d'orientation pour la mise en valeur et la reconnaissance de l'île de Charouin comme havre de paix à loutre sous la forme d'une note d'orientation spécifique à la Loutre d'Europe. Ce document sera ensuite soumis au Parc et au Conseil Général de Vendée.

De plus, les actions proposées pourraient constituer des mesures compensatoires au projet autoroutier A831 prévu à l'Ouest de l'île, qui scindera le Marais poitevin en deux du Nord (Fontenay-Le Comte) vers le Sud (Rochefort).

Les prospections réalisées durant la journée du 17 août 2012 (L. Tullié et X. Baron) ont mis en évidence l'entière exploitation de l'île de Charouin par la Loutre d'Europe sur un total de 13 points d'observation (empreintes et épreintes) sur l'île complété par deux points d'observations en rive gauche de la Sèvre, avec identification d'épreintes fraîches sur 6 points (Fossé de Galerne et Sèvre). Cette prospection confirme l'omniprésence de la Loutre sur l'île de Charouin et ses bordures immédiates et la régularité de sa présence.

Les propositions suivantes ont été intégrées dans une note destinée au gestionnaire de l'île de Charouin (M. Pasquier, X. Baron, juillet-août 2012) :

Plan de gestion

Les propositions de gestion spécifiquement dirigées vers la Loutre d'Europe devront être intégrées au Plan de gestion de l'île de Charouin. Elles devront servir les objectifs de protection de l'espèce et de sa niche écologique mais aussi de valorisation pédagogique et de sensibilisation.

Communication

La mise en place d'une signalétique aux deux entrées de l'île par la pose de panneaux explicatifs constituerait une première démarche d'information et de sensibilisation du public. Ils auraient pour rôle de stipuler le classement du site comme havre de paix à loutre et de rappeler quelques éléments réglementaires à respecter lors des promenades pour respecter la quiétude de ce lieu.

De manière à sensibiliser les écoliers des communes voisines, la construction de catiches artificielle pourrait faire l'objet de valorisations pédagogiques pour les groupes scolaires. Il convient de préciser que la position exacte des catiches ne sera pas communiquée aux promeneurs pour limiter le dérangement anthropique éventuel. Ces aménagements feront l'œuvre de suivis réguliers afin de vérifier leur efficacité.

Gestion forestière et richesse des habitats

On privilégiera la pousse spontanée des boisements humides au maximum, tout en favorisant le développement de la strate arbustive (aubépine, prunelier), des épineux et des ronciers sur certaines zones. En effet, ces derniers constituent des gîtes diurnes de choix pour la loutre.

Les deux roselières existantes devront être maintenues. Elles servent d'interface (ou écotone) entre les milieux boisés et les milieux prairiaux.

De plus, en développant la diversité des habitats et des écotones, on participe à l'augmentation de la richesse spécifique du site.

Réglementation et contrôle des battues sanglier

L'île Charouin est reconnue pour abriter une population de sangliers. Ainsi des entraînements et des battues sont régulièrement réalisés sur site par la Fédération Départemental des chasseurs de la Vendée (Convention CG85/FDC85) dans le cadre d'une activité de chasse-école relative à la formation sécurité en battue. Actuellement deux à trois battues sont conduites par an.

Or il s'avère que ces dernières peuvent constituer une source de dérangement, génératrice de stress pour la Loutre d'Europe.

Il ne s'agit pas ici de supprimer l'activité de contrôle du sanglier, mais bien de proposer des actions qui permettraient d'allier le maintien de cette activité de gestion de population et la préservation de la Loutre.

Considérant que la Loutre d'Europe fréquente l'ensemble de l'île de Charouin, c'est bien toute l'île qui présente un grand intérêt pour l'espèce.

La vocation première de l'espace départemental de Charouin est la préservation des richesses écologiques dans le respect des cycles biologiques. Les battues ne seront donc

pas autorisées du 15 janvier au 15 Août de chaque année. Dans l'objectif de maintenir au maximum la tranquillité du site, on peut penser que l'organisation de 2 battues par an est un maximum.

Enfin, il conviendrait de tester d'autres techniques alternatives de destruction des sangliers (tir individualisé sur mirador, piégeage...) pour augmenter, si besoin, la pression de contrôle.

3. Volet « Communication »

Mettre en place un réseau de collecte et la valorisation des cadavres

- Action n° 26 -

Actuellement, les cadavres de loutres victimes de collisions routières ne sont collectés que par des organismes et personnes détenant une dérogation ministérielle pour l'enlèvement, le transport, la détention et l'utilisation des cadavres de Loutres. Ces cadavres sont ensuite stockés et conservés dans des contenants frigorifiques à -20°C dans le but de servir à des tests écotoxicologiques, réalisés par les Laboratoires de L'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon., dont le prix s'élève à 257€/individus.

Le PNA Loutre a pour objectif de développer la valorisation scientifique des cadavres, notamment par l'établissement d'une base de données génétiques à partir de prélèvement d'échantillons épidermiques d'oreilles. Au-delà de la simple information génétique, ces données permettront d'obtenir des données quantitatives complémentaires des suivi de populations comme des informations sur l'abondance, la densité, le sex-ratio de la population et ainsi d'appréhender plus facilement la dynamique de la population.

Cependant aucun protocole n'est clairement proposé aujourd'hui.

Nous avons donc sollicité l'aide de Mr FOURNIER, Directeur du Groupe de Recherche et d'Etude pour la gestion de l'Environnement (GREGE), pour la rédaction des consignes de prélèvement qui suivent :

- Matériel

Travailler avec des instruments standardisés pour les dissections animales (scalpels, pinces, ciseaux) et utiliser des gants chirurgicaux à usage unique.

- Tissus à prélever

Une à deux lamelles de 2 à 3 mm de haut sur la largeur du cartilage auriculaire. Si les oreilles ne sont pas accessibles, ou que l'on souhaite conserver la peau en bon état, prélever un ou deux lambeaux de peau de 2 à 3 mm de large sur 1 à 2 cm de long, soit à hauteur d'une lésion cutanées (après avoir retiré les parties abîmées des bords de la lésion), soit en réalisant une incision dans une partie saine. Dans ce

cas, réaliser une incision en face ventrale en partie abdominale, en prenant soin de bien soulever la peau de manière à ne pas inciser le muscle abdominal.



Prélèvement d'échantillon d'oreille de loutre [M.DUBOIS]

- **Conservation des prélèvements**

Placer le prélèvement dans un tube à prélèvement sanguin de 5 mL, après avoir fait sortir l'air résiduel du tube à l'aide d'une aiguille, ou éventuellement un pot à prélèvement stérile rempli avec de l'alcool à 90°. Le volume d'alcool doit être environ 10 fois supérieur au volume du prélèvement.

En cas de prélèvement multiples, les conditionner dans des tubes différents.

Penser à bien identifier les prélèvements, avec un code animal unique attribué au cadavre écrit au crayon de papier car l'encre de stylo s'efface en cas de fuite d'alcool.

Il conviendra de remplir une fiche de commémoratifs associée comprenant : le lieu de la découverte le plus précis possible, la date, le sexe de l'animal et les coordonnées de la personne réalisant le prélèvement.

Si les prélèvements sont conservés longtemps avant analyse, les placer au congélateur verticalement afin d'éviter l'évaporation de l'alcool.

FICHE SIGNALÉTIQUE
COLLECTE CADAVRES LOUTRE D'EUROPE

CODE : _____

Sexe : _____

Longueur : _____ Poids : _____

Date de la mort : _____

Lieu : _____

Motif :

Collision routière

Autre : _____

Inventeur (Nom + Organisme) : _____

Déposé le : _____ à _____

Signature :

Fiche signalétique pour la collecte et le stockage des cadavres de loutres [M.DUBOIS]

Conclusion

Ce présent rapport montre l'omniprésence de la Loutre d'Europe sur l'ensemble du Marais poitevin et ses vallées fluviales. Le mouvement de recolonisation observé à l'échelle nationale se confirme également dans le Marais. Les secteurs les plus fréquentés par la loutre restent au cœur du Marais poitevin, dans des marais de type mouillés ou intermédiaires.

Mais on observe des flux de population évidents qui remontent vers les têtes de bassins versants. Cela peut être la preuve d'une grande adaptabilité de la Loutre d'Europe, tant au niveau de l'habitat, du régime alimentaire que de son rythme journalier. Mais cela pourrait également traduire un problème éventuel de surpopulation de l'espèce, avec une compétition intra-spécifique de plus en plus importante, poussant ainsi des individus à explorer des territoires plus éloignés moins habituels, conduisant à un nombre important d'individus erratiques.

Ce phénomène apparaît comme une des causes principales à la triste augmentation des collisions routières, qui atteint un pic de dix-sept individus tués en 2011.

Enfin, des mesures concernant la protection des Loutres d'Europe et de leurs habitats doivent être développées (havres de paix à Loutre notamment) en accord avec le Plan National d'Actions 2010-2015, pour une meilleure prise en compte de l'espèce dans le Marais poitevin.